

Droit de garde d'un enfant de 14 mois

Par furiatus, le 19/07/2010 à 16:14

Bonjour,

J'ai une petite fille de 15 mois qui réside à PARIS avec sa mère(moi je vis à Marseille). A ce jour, elle ne veut pas me confier la garde seule de ma fille en prétextant mille excuses. Cependant, je vois régulièrement ma fille en me rendant à son domicile mais cette situtation ne peut plus durer. Quels sont mes droits concernant la garde ? (ai-je une chance d'obtenir la garde de ma fille ?) Et combien faut-il attendre de temps pour officialiser la situation? Merci d'avance.

Par chris_ldv, le 19/07/2010 à 16:45

Bonjour,

1ère question: êtes vous le père biologique de l'enfant ?

2ème question: avez vous reconnu l'enfant en mairie dans les jours suivants sa naissance ou par anticipation ?

3ème question : êtes vous marié, pacsé, en union libre, séparé, divorcé avec la mère de l'enfant ?

Cordialement,

Par furiatus, le 19/07/2010 à 23:52

Je suis le père biologique de mon enfant, je l'ai reconnu en mairie deux jours après sa naissance (sa mère l'avait reconnu par anticipation) et je suis en union libre avec la mère.

Cordialement,